

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 3 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, et Mmes Nadine GOHARD, Catherine LANEN et Sandrine JOURNE.

Madame Marie GARCIA donne pouvoir à Monsieur Didier BRILLANT.

Madame Laurence VAUVERT donne pouvoir à Madame Nadine GOHARD.

Madame Liliane BAYANO donne pouvoir à Monsieur Daniel BOSSE.

Madame Hélène CÔME donne pouvoir à Monsieur Rémi LUCET.

Monsieur Jason REGNIER donne pouvoir à Madame Catherine LANEN.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le maire propose d'ajouter 4 points à l'ordre du jour, à savoir :

- le mandatement des dépenses d'investissement 2017
- l'adhésion au SMGSEVESC
- l'acquisition de terres dans le cadre de la déviation de chemins ruraux
- la vente de terres déviées du chemin rural n°11, pour la continuité territoriale du golf

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'intégrer ces 4 points à l'ordre du jour.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2016

Après deux corrections de forme, le compte rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Mandatement des dépenses d'investissement 2017.

Il s'agit d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2017, à hauteur d'un quart des dépenses budgétées en 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Adhésion au SMGSEVESC

Il s'agit de remplacer le syndicat d'eau potable SIPTG qui a été dissous au regard de la loi, par le SMGSEVESC, en attendant que la communauté de communes Cœur d'Yvelines à laquelle adhère la commune de Thiverval-Grignon, ne prenne la compétence eau potable, au plus tard le 1^{er} janvier 2020, considérant que la commune de Thiverval-Grignon n'est pas en mesure d'assurer la compétence entre la dissolution du SIPTG et la prise de compétence par la communauté de communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Acquisition de terrains pour la déviation du tracé des Chemins Ruraux n°11 et 12

Cette délibération, comme la suivante, a déjà été adoptée au conseil du 25 novembre 2016. Il convient de préciser le nom des deux acquéreurs, les sociétés CNT et TETC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Vente de terrains pour la déviation du tracé des Chemins Ruraux n°10, 11 et 12.

Cette délibération, comme la précédente, a déjà été adoptée au conseil du 25 novembre 2016. Il convient de préciser que l'emprise à réaliser sur la partie du CR n°10 dit du Bois Malthais est de 2365m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Nouveaux statuts de la communauté de communes Cœur d'Yvelines (CCCY).

La CCCY a adopté ses nouveaux statuts le 14 décembre 2016 en intégrant le versement de la contribution au SDIS (service Départemental d'Incendie et de Secours), en faisant mention de la compétence SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et en modifiant les intitulés de la compétence développement économique et promotion du tourisme.

Il convient de délibérer pour adopter ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCCY.

La loi « ALLUR » transfère aux intercommunalités la compétence du Plan Local d'Urbanisme à compter du 27 mars 2017, excepté si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

La commune de Thiverval-Grignon, comme toutes les communes de Cœur d'Yvelines souhaitent conserver cette compétence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération en s'opposant au transfert de la compétence PLU.

8. Revalorisation de la participation de la commune aux séjours des enfants et adolescents.

La participation de la commune n'ayant pas été revue depuis 2002, il convient, pour des raisons financières d'évolution des coûts des séjours, de revaloriser la grille, établissant une participation de la commune allant de **40%** du coût du séjour pour le 1^{er} enfant de la Tranche A, à **70%** pour la Tranche D.

Madame Nadine GOHARD précise que les tranches de Quotient Familial restent identiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

9. Convention avec AQUARELLE pour les séjours d'été des enfants

Il s'agit d'autoriser le maire à signer une convention avec l'organisme AQUARELLE en vue de l'organisation des séjours d'été 2017 des enfants.

La programmation s'établit comme suit :

- Pour les 4/5 ans : Une semaine d'aventure dans le Parc naturel du Vercors, du 8 au 15 juillet
- Pour les 6/11 ans : Voile et Montagne en Haute-Savoie, du 8 au 21 juillet
- Pour les 8/13 ans : Rivière et Refuge en Haute-Savoie, du 8 au 21 juillet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

10. Convention avec CAP MONDE pour les séjours d'été des adolescents

Il s'agit d'autoriser le maire à signer une convention avec l'organisme CAP MONDE en vue de l'organisation d'un séjour d'été 2017 pour les adolescents.

La programmation s'établit comme suit :

- Pour les 13/17 ans : Séjour évasion en Crète, du 10 au 23 juillet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

11. Convention avec ORANGE pour l'antenne relais du Pont Cailloux

Il s'agit d'autoriser le maire à signer le renouvellement de la convention avec ORANGE pour l'antenne relais située au Pont Cailloux, pour une durée de 12 ans, à compter du 19 septembre 2017 et un montant de redevance annuelle fixée à 10 400€, revalorisable à 2% par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

12. Convention avec le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) pour les transports scolaires

Il s'agit d'autoriser le maire à signer une convention avec le STIF pour déléguer à la commune la compétence des « circuits spéciaux scolaires » (navette Thiverval-Grignon), du 1^{er} juin 2017 à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Les frais de transport sont remboursés à la commune par le STIF, minorés de la participation des familles qui, à Thiverval-Grignon, est intégralement prise en charge par la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

13. Informations du maire

M. le maire profite du point 12 pour annoncer que, depuis la suppression de la subvention du Département pour la carte IMAGIN'R des lycéens, il n'est plus possible à la commune de prendre en charge les frais de dossier pour les lycéens et les collégiens.

Il annonce également qu'un **Fonds de Concours** triennal est mis en place à la CCCY, pour aider les communes à financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Le financement ne peut pas excéder la moitié de la part restant à charge de la commune, et le projet ne doit pas dépasser la règle des 80% de subvention du coût total.

Il fait part de la visite de M. le Sous-Préfet de RAMBOUILLET, M. Michel HEUZÉ, le 3 février 2017, en raison de l'intégration de notre commune à l'arrondissement de RAMBOUILLET.

M. le maire indique que les travaux pour le Très haut Débit Internet seront réalisés d'ici à la fin de l'année 2017 ; 2 armoires de raccordement vont être posées avenue Brétignières à Grignon et Grande Rue à Thiverval.

Concernant le « GIP pour l'avenir de Grignon », dont la Présidence est assurée par la commune, les réponses de la CCCY, de l'APPVPA et du Collectif sont parvenues mais pas encore du Département.

M. le Sous-Préfet a émis le souhait d'y être associé, si ses fonctions l'y autorisent.

Tour de table :

Madame Sandrine JOURNÉ demande où en est le programme de construction de Folleville.

M. le maire dit que la cérémonie de la 1^{ère} pierre est prévue le mardi 21 février 2017, à 19h00, sur place, en présence de l'ensemble des réservataires et des membres du conseil municipal.

Monsieur Bertrand VACHETTE demande à avoir communication des statistiques d'intervention des services de secours sur la commune.

M. le maire fera part de cette demande lors du prochain comité du SICS.

Monsieur Didier BRILLANT fait part de plaintes concernant les jeunes trop bruyants à la salle de billard Grignon.

Madame Nadine GOHARD informe qu'un nouveau local sur Folleville sera bientôt aménagé.

Elle annonce qu'une commission sociale aura lieu le 27 février 2017 au cours de laquelle sera abordée, entre autres, l'élaboration d'une charte d'utilisation du local CCAS de Folleville par les jeunes.

Elle précise également qu'une réunion des membres du Conseil municipal est prévue pour les propositions de subventions aux associations qui interviennent sur notre territoire.

Concernant la vie des associations, une nouvelle section est créée à l'ASCL, les archers. L'association de Paint Ball est, elle, abandonnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.
Prochain conseil, prévu le vendredi 7 avril 2017
Vote du Budget